



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2017

Reçu en préfecture le 28/07/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 083-218300036-20170725-CM2017043-DE

Délibération N°2017-043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN

Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absents : Laurence COLLADO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Suffrages exprimés : 13

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux indispensables à l'amélioration de la sécurité des personnes et des conditions de circulation sur le parking Clémenceau doivent être réalisés.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'installer 5 caméras de vidéoprotection et de réaliser un marquage horizontal routier de 15 places de stationnement dont 1 place de stationnement pour personnes à mobilité réduite facilitant l'accès aux sanitaires publics.

Le Maire présente les devis suivants :

- L'entreprise S.T.S. pour la vidéoprotection d'un montant de 5 110.00€ HT soit 6 132.00€ TTC.
- L'entreprise LEROUX pour le marquage routier horizontal d'un montant de 2 151.05€ HT soit 2 581.26€ TTC.

Ces travaux relevant de la sécurité routière, le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention au Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de sécurisation et d'aménagement du parking Clémenceau,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer les devis des entreprises S.T.S. et LEROUX pour un montant total de 7 261.05€ HT soit 8 713.26€ TTC,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var la subvention la plus large possible dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2016,
- PRECISE que les crédits sont ouverts au budget communal 2017.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2017-043